

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 18 (1930)

**Heft:** 329

**Artikel:** Les Etats-Généraux du féminisme français

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-259938>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

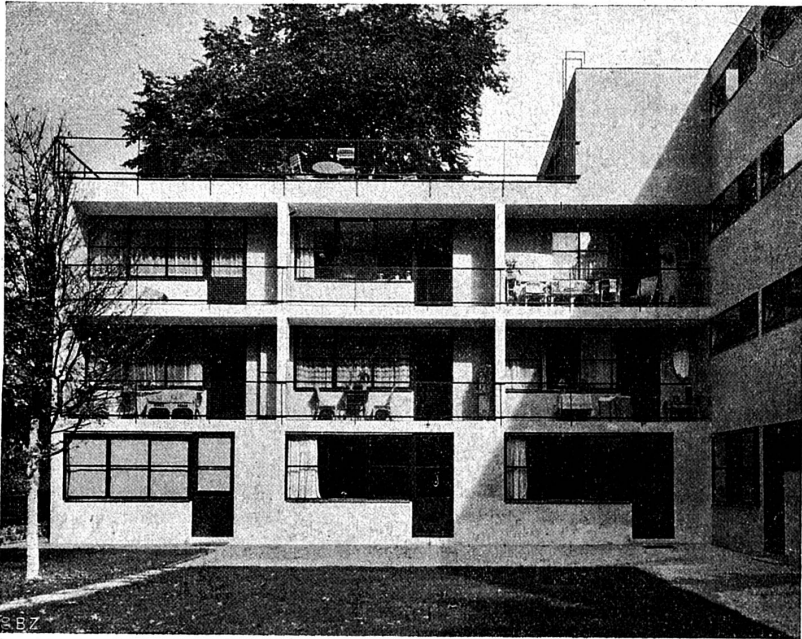
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Cliché Baugesellschaft, Zurich.

„Zum neuen Singer“ : la façade sur le jardin



La maison „Zum neuen Singer“ a été édifée par la Frauenzentrale de Bâle, qui s'est inspirée ici de l'exemple donné à Zurich par la construction du Lettenhof, dont il a été question en son temps dans nos colonnes. (On vient d'ailleurs d'édifier à Zurich une nouvelle construction pour femmes professionnellement occupées, due toujours à l'architecte de la Saffa, Mlle Lux Guyer). „Zum neuen Singer“ comprend 4 logements d'une pièce, 15 de 3 pièces, et 3 de 4 pièces, le tout avec salle à manger commune, bureau, cuisine centrale, buanderie, séchoir, logements pour personnel. Chacun de ces minuscules appartements contient en outre une chambre de bain, une cuisine-laboratoire, et s'ouvre sur un balcon ou une terrasse.



Comité central. Le plus réel désir d'entente n'a cessé de se manifester au cours de la discussion, et les statuts ont été adoptés à une très forte majorité à la fin de la séance de la matinée.

L'après-midi, les assistantes ont entendu trois fort intéressantes conférences: l'une de M. Leuenberger de l'Office des Tutelles de la ville de Berne, sur la nouvelle loi instituant un Tribunal pour enfants dans le canton, loi qui va être prochainement soumise aux électeurs, et qui offre aux femmes de nombreuses occasions de coopération en matière de protection de l'enfance et de la jeunesse. Puis, M<sup>lle</sup> Grutter a donné des détails sur la loi sur l'élection des pasteurs entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre dernier, et dont l'importance pourra être très grande pour les femmes suivant les décisions des paroisses. Enfin, M<sup>lle</sup> Eugénie Dutoit a prononcé un appel pressant en faveur de la révision du régime de l'alcool, et de la votation du 6 avril.

#### Un « Neinsäger ».

Un journal bernois a relaté, à l'occasion de la votation du

un dentiste, on doit veiller à ce qu'il se fasse sous sa direction propre et sous celle d'un mécanicien diplômé, et que l'apprentie ait toute possibilité d'apprendre à fond à travailler le caoutchouc et les métaux. Dans ce métier plus que dans aucun autre, il est de toute importance d'avoir un chef d'atelier professionnellement qualifié et estimé. On ne saurait donc être trop prudent dans le choix de ce chef.

Pendant l'apprentissage, les travaux accessoires, comme par exemple la réception des clients, les travaux de bureau, doivent être limités au minimum, sinon il resterait trop peu de temps pour l'apprentissage professionnellement dit.

Le règlement d'apprentissage donne également des indications concernant la rétribution minimum de l'apprenti; elle est de 20 à 30 fr. par mois, à partir de la deuxième année d'apprentissage.

TRAITEMENT: Le traitement initial d'une mécanicienne débutante varie beaucoup suivant ses capacités: de 150 à 250 fr. par mois. Après un certain temps, une bonne mécanicienne touche en moyenne 250 à 350 fr. par mois, et après un stage prolongé dans la même place arrive à un maximum de 400 fr. Dans certains cas de très grande capacité elle peut encore toucher davantage.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES: Il y a dans la profession de mécanicien-dentiste un grand nombre d'employés de qualité moyenne ou même inférieure qui l'ont embrassée sans avoir les dispositions nécessaires. Pour ceux-ci, il y a très peu de chances d'avenir, d'autant plus que, ces dernières années, on a formé un trop grand nombre d'apprentis. Beaucoup de dentistes n'ont même plus de mécanicien à leur service, mais font exécuter leurs travaux dans des laboratoires de prothèse à façon bien outillés, où le travail peut être fait d'une manière plus rationnelle. Cependant il en est ici comme dans tous les métiers: des jeunes filles travailleuses, capables, et qui ont passé avec succès leurs examens de fin d'appren-

6 avril, ce propos qui ne manque pas de saveur d'un paysan lucernois: le bonhomme aurait déclaré catégoriquement qu'il voterait *non*, comme il votait d'ailleurs *non* par principe contre tout ce qui venait de Berne. « Et ça ne rate pas son effet, a-t-il ajouté avec complaisance, car depuis que je dis non à tout ce que l'on nous envoie de là-bas, mon étable marche dix fois mieux qu'auparavant!... »

Et l'un des motifs pour lequel certains hommes refusent aux femmes le droit de vote, c'est leur manque d'objectivité. Hélas!...

## Féminisme international

(Suite et fin.)<sup>1</sup>

### IV. Les Etats-Généraux du Féminisme français.

Ce fut une idée lumineuse, due essentiellement à M<sup>me</sup> Avril de Sainte-Croix, que celle de réunir ainsi en de vastes assises,

<sup>1</sup> Voir les deux précédents numéros du *Mouvement*.

tissage, trouveront presque toujours du travail. Etant donné les possibilités variées d'emplois indiquées plus haut pour la mécanicienne, celle-ci aura plus de chances que ses collègues masculins de trouver une situation.

S'il y a comparativement beaucoup de mécaniciennes-dentistes qui ne sont pas satisfaites de leur profession, ou même qui l'abandonnent complètement, cela provient principalement du fait qu'elles n'étaient pas qualifiées, ou qu'elles avaient une préparation insuffisante, et que, par conséquent, elles n'ont aucune chance d'avancement. Car, en général, la mécanicienne ne peut guère être indépendante, et dépendra toujours du dentiste ou du mécanicien après de qui elle s'est engagée. Il est vrai que toute mécanicienne pourrait s'établir à son compte et travailler « à façon » pour les dentistes, mais cette éventualité est très rare, vu le capital qu'elle exige.

#### ASSOCIATION PROFESSIONNELLE ET BUREAU DE PLACEMENT.

Les mécaniciennes dentistes se sont syndiquées avec leurs collègues masculins dans la « Section des mécaniciens-dentistes de la Fédération suisse du personnel des services publics »; le Bureau de placement est placé sous la direction de cette Section et des dépôts dentaires des grandes villes suisses. L'organe officiel de la Section des mécaniciens-dentistes est le journal hebdomadaire *Le Service public*, paraissant à Zurich.

Les laboratoires de prothèse dentaire se sont réunis en « Association des laboratoires de prothèse dentaire de la Suisse », les dentistes en « Société odontologique suisse ». Cette dernière Association possède également un bureau de placement.

(Communiqué par l'Office suisse des Professions féminines.)

(Reproduction autorisée in extenso seulement et avec indication des sources.)



dépassant de beaucoup la portée de l'Assemblée générale même d'un Conseil National (chez nous Alliance de Sociétés féminines suisses), des femmes de toutes tendances, de toutes mentalités, venues de toutes les parties du pays, pour examiner en commun leurs principales revendications (les *doléances* des Etats-Généraux de l'ancienne France) et les inscrire dans des cahiers (le vieux terme a été repris par nos féministes) qui seraient transmis aux autorités compétentes. La première réunion de ces Etats-Généraux du Féminisme français eut lieu, nos lecteurs s'en souviennent, l'an dernier à pareille époque, et fit surtout impression par l'amplitude qu'elle révéla, tant du mouvement féminin que du champ des préoccupations abordées; il y fut, en effet, question de tout ce qui, sous le soleil de France, pouvait toucher et intéresser les femmes. Ce programme formidable ne pouvait être repris une seconde fois: aussi les Etats-Généraux ont-ils préféré se concentrer sur un sujet seulement, et l'étudier plus à fond. Et même, quand ce sujet est aussi vaste que celui des carrières féminines, une session de deux jours est bien insuffisante pour l'envisager sous tous ses aspects.

C'est la grande salle du Musée social qui réunit les déléguées de Sociétés féminines venues de province comme de Paris, le public féministe parisien, et plusieurs hommes politiques, qui ont tenu à marquer par leur présence leur appui à nos idées. De passage à Paris, la princesse Cantacuzène et la signataire de ces lignes apportent aux Etats-Généraux des messages d'amitié internationale. La salle est animée et intéressante par la variété même qu'elle représente: femmes de gauche et femmes de droite, ouvrières et femmes titrées, travailleuses sociales et mères de famille, toutes les nuances politiques, religieuses et sociales sont là. Les membres de la Ligue pour le Droit des Femmes, que préside M<sup>me</sup> Maria Vérone, arborent sur leurs chapeaux d'amusants rubans aux couleurs gaies où ressort en lettres d'or cette phrase lapidaire: *La Française doit voter*. M<sup>me</sup> Avril de Sainte-Croix préside avec sûreté et tact cette Assemblée si diverse, et ce sera un de ses beaux moments que celui où elle fera, avec force et dignité, appel à la concorde et au respect des convictions de chacune, quand surgit un incident de nature confessionnelle, inévitable peut-être, mais qu'il est bien regrettable de voir se greffer sur le beau rapport, si objectif, si large, et d'une inspiration spiritualiste si élevée, de M<sup>lle</sup> Chaptal sur la préparation aux carrières sociales.

Impossible d'entrer ici dans le détail des rapports, quelques-uns extrêmement intéressants, mines de faits, de documents, de chiffres statistiques, qui se succèdent rapidement à la tribune, trop rapidement même pour celles qui voudraient creuser davantage l'une ou l'autre des questions touchées. Celui de M<sup>lle</sup> Wusler, sous-chef de bureau à la préfecture de la Seine, sur les femmes et les carrières administratives, amène forcément, dans ce pays d'administration par excellence qu'est la France, de nombreuses interventions de femmes, fonctionnaires à un titre ou à un autre: employées des postes, des télégraphes et des téléphones, femmes employées des arsenaux (soit personnel de bureau, conductrices de machines, artificières), femmes dans les chemins de fer, au service des Manufactures de l'Etat, employées de mairies, etc. Toutes fournissent des précisions sur leur travail, les inégalités dont elles souffrent, soit dans l'admission aux concours et examens, soit dans l'attribution des retraites, soit encore dans les règlements des congés. Et toutes parlent bien, s'expriment facilement, sans timidité comme sans longueur, allant droit au but et sachant présenter leurs revendications avec une netteté et une bonne grâce, qui justifient pleinement les observations de M. Robert de Traz sur la difficulté d'élocution de nos femmes suisses-romandes! Puis, M<sup>lle</sup> Léontine Zanta, docteur en philosophie, bien connue dans le monde des lettres comme romancière et essayiste, apporte un travail remarquablement documenté, à l'aridité statistique duquel elle trouve moyen de parer par le charme souriant et l'aisance de sa parole; et l'immense cortège des femmes ayant embrassé une carrière libérale défile sous nos yeux, avec une vie et un relief captivants: femmes professeurs de lycées, femmes de lettres, journalistes, avocates (et ici Suzanne Grinberg apportera des précisions de première main en complément au rapport), clerks de notaires,

médecins, pharmaciennes, dentistes, ingénieurs, architectes... Une évocation de forces jeunes et vaillantes à l'assaut de ces carrières neuves souvent encore, et qui leur promettent des joies de premier ordre, celles de ce travail aimé, « qui efface toute douleur », comme disait le poète.

M<sup>me</sup> Coulmy, cette intelligente ouvrière féministe, qui, tout en confectionnant pour les hommes politiques et écrivains en vedette des gilets blancs du dernier cri, établit de façon si intéressante le contact entre les travailleuses des syndicats et notre mouvement féministe, vient ensuite parler des carrières manuelles. Là aussi le sujet est trop vaste pour le temps qui lui est alloué, et M<sup>me</sup> Coulmy le limite à quelques points principaux: la nécessité de l'organisation syndicale pour les ouvrières, la distinction entre le salaire vital et le salaire d'appoint, qui fait fatalement baisser le paiement des femmes ayant besoin de leur salaire pour vivre, et enfin la protection légale de l'ouvrière. Et nous voici derechef en pleine bataille sur ce sujet brûlant qui partage en deux notre monde féministe! Débat très intéressant d'ailleurs, quand les protagonistes sont d'un côté des ouvrières ou d'anciennes ouvrières, telles que M<sup>mes</sup> Coulmy, Jeanne Mélin, Germaine Faucherre, Jeanne Bouvier, qui, au nom de leurs compagnes, réfutent les théories de l'*Open Door Council*, et de l'autre des oratrices de la valeur de M<sup>me</sup> Maria Vérone; et, en tout cas pour celles qui sont tourmentées par le problème que pose cette dissidence devant la conscience de toute féministe, une chose est nette et claire: les ouvrières parisiennes estiment qu'une législation protectrice de leurs conditions spéciales de travail est, non seulement la base de toute législation générale du travail, mais encore indispensable pour lutter contre l'exploitation de la femme ouvrière. Il y a là une manifestation d'opinion irréfutable pour ceux qui croient à la nécessité démocratique de consulter les premières intéressées avant de soutenir certains principes absolus d'égalité, si séduisants qu'ils puissent paraître à des mentalités féministes.

La séance du lendemain, précédée par un beau banquet que présida M. Georges Risler, fut consacrée entièrement aux carrières sociales. Après le remarquable travail de M<sup>lle</sup> Chaptal, dont nous avons déjà parlé, M<sup>mes</sup> Fuster, Viollet, et M<sup>lle</sup> Delagrangé apportèrent chacune de très intéressants exposés sur ce que sont et pourraient être les carrières sociales, et M<sup>me</sup> Thibert, du B. I. T., qui était déjà intervenue avec succès la veille dans la discussion sur la législation protectrice du travail, les compléta par d'utiles précisions. Nous avons appris beaucoup en les écoutant sur la façon dont ces carrières sont envisagées chez nos voisines, sur les méthodes employées pour s'y préparer, sur la demande incessante de travailleuses sociales faites aux Ecoles spéciales, qui ne peuvent suffire à cette demande (indication précieuse pour celles qui sont obligées de considérer essentiellement le côté économique du choix d'une carrière), sur la nécessité de la préparation sociale des fonctionnaires: signalons la discussion intéressante qui s'engagea pour établir s'il est préférable que la travailleuse sociale entre dans l'administration (hôpitaux, asiles, etc., de caractère officiel), à laquelle elle peut infuser un sang nouveau, ou s'il vaut mieux qu'elle reste indépendante, au service d'organisations privées. Puis des vœux furent votés: forme moderne de ces cahiers des Etats-Généraux de jadis, qui touchaient aux différents points discutés, et qui furent tous adoptés sans opposition. Nous en relevons un surtout, proposé par M<sup>me</sup> Avril de Sainte-Croix, et qui fut envoyé au Sénat, accompagné des nouvelles concernant le suffrage des femmes en Roumanie et en Turquie: *Que les femmes françaises ne soient plus désormais privées de leurs droits civils et politiques*. C'était la conclusion logique de ces journées.

\* \* \*

Et nous qui les avons suivies, en auditrice vivement intéressée par la comparaison, et avec nos réunions nationales suisses, et avec nos réunions internationales, quelles conclusions tirer de notre côté?

De même qu'au Congrès de l'Union française pour le Suffrage, la conclusion d'abord que l'« Idée » chemine à pas beaucoup plus rapides à travers le doux pays de France qu'elle ne grimpe sur nos monts helvétiques. L'unanimité de

notre revendication est vraiment frappante parmi toutes ces femmes, et pourtant toutes ne sont pas, loin de là, des suffragistes enrégimentées; beaucoup appartiennent à des organisations philanthropiques au programme extrêmement modéré, analogues à celles qui, chez nous, nous regardent, nous autres suffragistes, de très loin et avec une méfiance non déguisée. De plus, l'élément catholique, chez nous délibérément étranger, pour ne pas dire plus, au suffrage féminin, collabore activement là-bas à ces travaux, avec l'assentiment des autorités ecclésiastiques, plus compréhensives et sachant voir plus loin que celles de certains de nos cantons suisses. Nous tenons à insister spécialement sur ce point.

Et ensuite, ces Etats-Généraux nous ont donné beaucoup à penser sur la valeur de rapprochement de toutes ces femmes, de coordination de tous les efforts qu'elles représentent. Valeur qui dépasse certainement de beaucoup celle de l'action d'une Alliance de Sociétés féminines, parce qu'il ne s'agit pas ici d'affiliation organisée, mais de coopération temporaire sur un point donné; et que ce mode de faire, plus souple et plus large, permet d'atteindre des femmes, qui, pour des raisons d'ordre professionnel, religieux, politique, ne se rallieraient jamais à une organisation permanente. Une Alliance de Sociétés féminines ne peut que représenter les femmes membres des Sociétés qui lui sont affiliées; des Etats-Généraux groupent toutes les femmes du pays, dans une coopération élargie d'amplitude. Ils sont sur le terrain national français ce qu'ont été sur le terrain cantonal les « Journées des Femmes » à Berne, à Lausanne, à Zurich, à Genève, « journées » qui partent d'un même point de vue et correspondent à un besoin analogue. L'expérience si heureuse en matière cantonale pourrait-elle être tentée chez nous en matière nationale aussi? et pourrions-nous avoir, non pas nos Etats-Généraux, mais notre Landsgemeine fédérale?...

Il est évident qu'ici surgit une grosse difficulté, celle que nous avons déjà signalée comme entrave à notre propagande suffragiste: la diversité de nos langues, de nos coutumes, de nos institutions, de nos législations. La difficulté de la diversité des langues, nous sommes habituées à en tenir compte dans nos Assemblées, grâce à d'expertes traductrices; mais les autres diversités, le fait que chaque fonction officielle porte presque dans chaque canton un titre différent, que l'accès à chaque poste varie suivant les règlements d'un canton à l'autre, parfois même d'une commune à l'autre... comment, mais comment, dans ces conditions, et même sur un sujet d'intérêt aussi commun pour toutes les femmes que les carrières féminines, par exemple, mener une discussion d'intérêt général?... Et pourtant l'idée est tentante. Une de nos Associations féminines nationales ne pourrait-elle pas la reprendre et l'examiner? Non pas que nous pensions que tout ce que, au cours de ces voyages féministes internationaux, nous voyons à l'étranger soit forcément et immédiatement imitable chez nous, mais parce que nous avons toujours trouvé qu'une adaptation intelligente à nos mœurs et à nos besoins de ce que nous avons remarqué au delà de nos frontières constitue pour notre féminisme suisse un enrichissement et un encouragement. Et la lutte que nous menons est souvent assez dure pour qu'il soit précieux d'être encouragées et moralement enrichies.

E. Gd.

## Notre Bibliothèque

ETHEL M. SMITH: *Toward Equal Rights for Men and Women*. 1 brochure publiée par le Comité pour l'égalité des droits de la Ligue américaine des femmes électrices. (Washington, 1929.)

Miss Smith indique dans son intéressante étude les difficultés de mettre d'accord les lois régissant le statut des femmes avec les besoins modernes et le développement social actuel. Sous la législation précédente, les femmes n'étaient pas des êtres responsables, qu'elles fussent, ou non, mariées. Elles tiennent maintenant une grande place dans l'Etat et réclament généralement l'égalité absolue avec les hommes.

Miss Smith est opposée à ce principe d'égalité absolue et a étudié tous les cas où le dit principe ne peut être appliqué. Pour

elle, la confusion et le chaos résulteraient de lois édictant une égalité complète et la perturbation ne serait pas moins grande en matière de législation du travail et de relations internationales.

L'auteur de la brochure examine l'un après l'autre tous les cas d'inégalité entre hommes et femmes que présentent le droit public, l'accès aux fonctions publiques, le droit privé, les droits de la femme mariée et de la mère, la tutelle et le divorce, la répression des délits sexuels, la protection de l'enfance, les restrictions dans certaines professions, etc., etc. En des pages intéressantes, elle étudie la situation en d'autres pays que l'Amérique et les différentes conceptions de l'égalité des sexes, ainsi que les lois conférant des droits égaux aux hommes et aux femmes. Les conventions internationales ont leur chapitre, de même que les points de vue différents des féministes du monde entier, soit rattachés au principe de l'égalité absolue, donc à la conception dite de l'*Open Door*, soit à l'opinion des représentantes des travailleuses.

Miss Smith conclut ainsi: Le problème de l'égalité est affaire de définition et de méthode. L'égalité des droits des hommes et des femmes est un principe de justice, l'idéal d'un gouvernement démocratique et qui devrait être exprimé par la législation n'est qu'un moyen d'obtenir l'égalité, et on doit tenir compte des autres forces en jeu. L'égalité elle-même est chose relative et des éléments bien différents peuvent être égaux. L'homme et la femme sont différents, quoique égaux. Ils ont des rôles différents dans la vie des races humaines. Cependant le monde ne les a pas envisagés comme étant différents, mais comme étant de valeur inégale. Et, en fait, nous nous trouvons aujourd'hui devant les résultats de leurs expériences inégales résultant de leur situation inégale. Nos efforts sont nécessairement employés à remédier à cette inégalité de situation. Mais les inégalités sont si irrégulières, si différentes de source ou de caractère, qu'elles ne peuvent être détruites par le moyen d'une simple formule, laquelle compromettrait ici l'équilibre qu'elle instaurerait ailleurs. Envisagés à certains points de vue, les hommes et les femmes sont des *personnes*, et la loi doit les traiter en personnes ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs. Mais considérés d'autre manière, les hommes sont des hommes et les femmes sont des femmes, et la loi doit les traiter en tant qu'*hommes et femmes*, et par conséquent les soumettre à des lois différentes.

J. V.

*A cœur ouvert*. Sans nom d'auteur; illustré de 27 photographies et de 41 reproductions d'autographes d'auteurs. Aux Editions du Dôme et du Centre, 47, rue de Châteaudun, Clermont-Ferrand. 1929. Prix: 12 fr. franç.)

*A cœur ouvert*, livre aimable, nous donne la réponse d'une série d'intellectuels, hommes et femmes, à une enquête sur les qualités qui ornent et les lois qui régissent les mondains. Valent-ils moins ou plus que ceux d'avant-guerre?

Que voilà une enquête dont le besoin se faisait sentir! Elle nous vaut néanmoins de jolies photos, une petite biographie de beaucoup de gens connus, et l'opinion, par surcroît, d'Aurel, de la princesse Jeanne Bibesco et de la duchesse d'Uzès, de Lucie Delarue-Mardrus, d'Yvonne Sarcey, d'Yvonne Schultz, de Colette Yver, de Roger Allard, Binet-Valmer, J.-J. Brousson, M. Dekobra, Marcel Prévost et André Lichtenberger, pour ne citer que quelques noms. Si vous vous intéressez à la société mondaine de France, ce petit livre vous plaira. Il vous agréera mieux encore si vous goûtez les remarques pittoresques et spirituelles qui émaillent les jugements transcrits.

J. V.

## CORRESPONDANCE

*Nous avons reçu la lettre suivante:*

Mademoiselle Gourd, rédactrice du *Mouvement Féministe*, Genève.

Mademoiselle,

Nous avons lu avec intérêt dans le *Mouvement Féministe* (7 février 1930) l'arrivée à Londres, à la Conférence Navale, d'une délégation de femmes américaines et japonaises, venant présenter chacune une pétition de la part de 6 millions de femmes américaines et de 180.000 Japonaises, réclamant la réduction des armements, sans compter les mouvements similaires d'Angleterre et de France.

Réjouissons-nous hautement de ce qu'en divers grands pays, des femmes commencent à prendre part, non seulement aux « discussions », mais à l'action en faveur du désarmement; car ces femmes qui prennent la peine de venir de si loin à la Conférence de Londres, au nom de milliers et de centaines de milliers d'entre elles,